

» **Biergerzenter**

Schockmel Sven 59 30 75 - 690

Grund Nico 59 30 75 - 661

Kremer Aimé 59 30 75 - 622

**Tâches principales:****1. Accueil et central téléphonique**

C'est à l'accueil que le client entre en contact avec l'Administration communale. Il y est conseillé et guidé dans ses démarches auprès des différents services compétents.

Les entretiens peuvent se faire dans les langues suivantes : luxembourgeois, allemand, anglais, français et italien.

Afin de simplifier toute démarche auprès de l'Administration communale, le client y reçoit également des règlements, demandes et formulaires de différents services de l'administration:

- demandes de subventions pour appareils ménagers (Service écologique)
- demandes de subsides scolaires (Service sociétés)
- demandes d'emploi «Vakanznomëttecher» et autres (Servicescolaire et service du personnel)
- réservation de salles, demandes de subsides aux sociétés de la commune, adresses de contact des sociétés (Service sociétés)
- formulaires pour participer à des activités ponctuelles, inscriptions aux fêtes de Noël (Service sociétés)
- renseignements relatifs à loi du 9 mai 2008 relative aux chiens, règlement et déclarations (Service secrétariat)
- demande de remboursement des frais relatifs à l'acquisition de la carte jumbo (service sociétés)
- vente de sacs poubelles (80l/3,- €)
- vente de livres d'histoire (Tome I et II)
- sacs Valorlux

Pour de plus amples renseignements quant aux sujets ci-dessus, le client pourra s'adresser aux services compétents.

**2. Guichet Express**

Les certificats suivants sont établis par le Guichet-Express:

- certificat de résidence
- certificat de composition du ménage
- certificat de vie
- extrait des registres de la population
- certificat de moralité (certificat de bonne vie et moeurs)
- autres (primes, allocations familiales, etc.)

Pour l'obtention d'un ou de plusieurs de ces certificats, munissez-vous dans tous les cas d'un titre d'identité ainsi que, le cas échéant, de toute pièce justifiant votre requête.

En principe, les certificats, pour être acceptés par les administrations, doivent être récents (ne pas

dépasser les 3 mois). Pour la plupart des certificats, une taxe de deux euros est perçue lors de l'établissement.

N.B.: Les copies des actes de naissance, de mariage, de décès et de divorce sont établies à l'Etat civil.

Certains certificats et actes peuvent également être commandés en ligne.

Attention : Pour l'obtention d'un certificat de moralité vous devez vous procurer un extrait du casier judiciaire récent. L'extrait du casier judiciaire est délivré par le parquet général Cité judiciaire - bâtiment BC - 1er étage Luxembourg - Plateau du St.Esprit + adresse

De nombreuses formalités touchant les démarches administratives des citoyens:

- la remise des pièces d'identité (Service population)
- la gestion des demandes de cartes d'invalidité (Service population)
- les copies conformes à l'original (Service population)
- les déclarations pour un nouveau chien
- la remise de formulaires concernant d'autres services (voir accueil)
- la gestion des permis de pêche (Service population)
- la gestion des nuits blanches et tombola (Service population)